

Commission Locale de l'Eau du SAGE Marque-Deûle

Délibération n°30/02/19-CLE : validation de l'étude « zones humides »

**Commission réunie le 8 février 2019 de 10h à 15h, dans les locaux de la Métropole
Européenne de Lille**

Convocation expédiée le : 16 janvier 2019

Président : M. DETOURNAY

Secrétaires de séance : M. BUSY et Mme GUIGO

Vote réalisé à 11h15

Etaient présents :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des Etablissements Publics de
Coopération Intercommunale :

- Mme GOUBE (disposant du pouvoir de Mme ROUSSEAU) ;
- MM. KACZMAREK, SMURAGA (disposant du pouvoir de Mme TOUTAIN), BLANCART (disposant du pouvoir de M. JAKUBOSZCZAK), DUQUESNOY (disposant du pouvoir de M. CARON), DETOURNAY, DUBOIS (disposant du pouvoir de Mme DELEBARRE), GRAS (disposant du pouvoir de Mme HOCHART), CHOCRAUX, DELABY, LEROUX (disposant du pouvoir de M. PEYRAUD), BOS, BLONDEAU ;
 - o 13 présents + 7 pouvoirs

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations
professionnelles et des associations :

- Mme MOREAUX (Chambre d'Agriculture, disposant du pouvoir de Mme SPRIET), VILLERS (Environnement Développement Alternatif), CADET (Fédérations du Nord et du Pas-de-Calais pour la pêche de la protection du milieu aquatique), CARON (UFC Que Choisir / UR CLCV);
- MM. MOREL (Comité régional de la Fédération Française de Canoë-Kayak des Hauts-de-France), WGEUX (Nord Nature Environnement), LOCOCHE (Ports de Lille, disposant du pouvoir de la CCI), CAMBIER (Syndicats Départementaux de la Propriété Rurale du Nord et du Pas-de-Calais, disposant du pouvoir de la CNBA) ;
 - o 8 présents + 3 pouvoirs

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

- Mme BERQUET (Agence de l'Eau Artois-Picardie), GRUSZKA (DREAL, disposant du pouvoir de la Préfecture du Nord) ;
- MM. PARMENTIER (BRGM), SCOURNAUX (DDTM59, disposant du pouvoir de l'ARS des Hauts-de-France), OSTE (DDTM62, disposant du pouvoir de la Préfecture du Pas-de-Calais), TURLA (AFB, disposant du pouvoir de l'ONCFS), ASSET (VNF) ;

7 présents + 4 pouvoirs

Sans pouvoir de vote, étaient présents :

- Mme BLONDEL (MEL), GUIGO (MEL), DOUCHÉ (CALL), GAUDRÉ (CAHC), BROOD (MEL), THOMAS (DDTM59) ;
- MM. VAN ES (MEL), BUSY (MEL), GLACET (Chambre d'Agriculture).

Soit 42 votants.

EXPOSE : Le SAGE Marque-Deûle a mené une étude visant à identifier les zones humides à enjeux de son territoire : « *Aide à la localisation puis à la définition d'une politique de protection et de reconquête des zones humides à forte valeur environnementale sur le territoire du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins de la Marque et la Deûle (SAGE Marque-Deûle)* ».

Celle-ci se concrétise par un inventaire cartographique identifiant les zones humides à enjeux du SAGE Marque-Deûle. Ces zones humides ont été catégorisées selon les 3 classes de zones humides de la disposition A-9.4 du SDAGE du bassin Artois-Picardie.

En parallèle à l'élaboration de ces cartes, des dispositions et des règles de préservation, protection et maintien des zones humides ont été rédigées afin d'intégrer le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD) et le Règlement.

La Commission Locale de l'Eau est appelée à valider l'étude « zones humides » du SAGE Marque-Deûle.

En application des règles de fonctionnement, l'ensemble des membres de la Commission Locale de l'Eau participe au vote.

Décision de la Commission Locale de l'Eau :

42 voix POUR. La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Validation de l'étude « zones humides ».**



Alain DETOURNAY

Président de la Commission Locale de
l'Eau du SAGE Marque-Deûle